

Procès-verbal du Conseil Municipal de Saint-Jean-Lachalm du 27 Mai 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-sept du mois de mai à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Saint-Jean-Lachalm, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Paul BRAUD, maire.

Présents : Delphine CHACORNAC, Denis BERAUD, Denis GERENTON, Lydie BRENAS
Linda JOUMARD, Anaïs MARTIN, Sylvain BERAUD, Thomas CHAVEROT, Maëva BELLEDENT

Absents : Stéphane GORY

Secrétaire de séance : Delphine CHACORNAC

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 avril 2026
- 2- Décisions modificatives : budget toiture photovoltaïque
- 3- Cessions de biens (matériel)
- 4- Création d'un emploi permanent pour un agent contractuel de droit public
- 5- Bibliothèque municipale : contrat d'objectifs et de moyens
- 6- Désignation d'un référent déontologue
- 7- Désignation d'un conseiller incendie et secours
- 8- Désignation des membres de la Commission de contrôle des listes électorales
- 9- Désignation des représentants aux commissions intercommunales
- 10- Cérémonie de Rossignol
- 11- Questions diverses

1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 avril 2026

Le procès-verbal du 24 avril 2026 n'appelant aucune observation

Le maire propose au conseil municipal :

ADOpte à l'unanimité

2- Décisions modificatives : budget toiture photovoltaïque

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une décision modificative doit être effectuée sur le budget de la toiture photovoltaïque pour le paiement de l'impôt sur les sociétés.

- Augmentation des crédits :
69/6951- impôt sur les bénéfices : + 545 €
- Diminution des crédits :
- 011/6063-Fournitures entretien et petits équipements : - 545 €

Le maire propose au conseil municipal :

- de valider la décision modificative sur le budget de la toiture photovoltaïque.

ADOpte à l'unanimité

3- Cessions de biens (matériel)

Le maire informe le conseil municipal qu'il a procédé à la mise en vente de matériel non utilisé : l'ancienne pelle mécanique ainsi que de la niveleuse sur le site AGORASTORE, plateforme de ventes aux enchères dédiée aux collectivités territoriales.

À l'issue des enchères, la niveleuse a été adjugée pour un montant de 5 000 € et la pelle mécanique pour un montant de 6 300 €.

Le maire propose au conseil municipal :

- d'approuver la cession de ces biens ainsi que leurs sorties de l'inventaire communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

ADOpte à l'unanimité

4- Création d'un emploi permanent pour un agent contractuel de droit public

Le maire informe le conseil municipal que plusieurs entretiens de recrutement ont été réalisés depuis le mois de février 2026 afin de pourvoir le poste de secrétaire général de mairie.

Le maire propose au conseil municipal :

- la création, à compter du **1^{er} juin 2026**, d'un **emploi permanent d'agent contractuel de droit public à temps non complet**, pour une durée hebdomadaire de **20 heures**, avec une rémunération fixée sur un indice compris entre **380 et 436**.

ADOpte à l'unanimité

5- Bibliothèque municipale

Le maire propose de renouveler, pour une durée de cinq ans, la convention liant la commune à la Bibliothèque Départementale de la Haute-Loire, qui assure notamment le service du Bibliobus. Ce dispositif permet le prêt et le renouvellement régulier de collections de livres et de documents, contribuant ainsi à l'enrichissement de l'offre de lecture publique proposée aux habitants.

Le maire propose au conseil municipal :

- de signer la convention correspondante avec la Bibliothèque Départementale de la Haute-Loire.

ADOpte à l'unanimité

6- Désignation d'un référent déontologue

La loi n°2022-217 du lundi 21 février 2022 ouvre la possibilité à tout élu local de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques dans l'exercice de son mandat. Ce référent déontologue doit être désigné par le conseil municipal et peut être saisi par tout membre de l'assemblée délibérante de la commune.

Le maire propose au conseil municipal :

- de désigner André-Frédéric Delay en qualité de référent déontologue.

ADOpte à l'unanimité

7- Désignation d'un conseiller incendie et secours

Le correspondant communal incendie et secours endosse plusieurs missions : participer à l'élaboration et à la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours ; à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ; préventive de la commune ; et enfin concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie.

Le maire propose au conseil municipal :

- de désigner Sylvain BERAUD en qualité de correspondant communal incendie et secours.

ADOpte à l'unanimité

8- Désignation des membres de la Commission de contrôle des listes électorales

La commission de contrôle des listes électorales est une instance chargée de veiller à la régularité des inscriptions et des radiations sur les listes électorales.

Depuis le dernier renouvellement de mars 2026, sa composition dépend du nombre de listes élues en présence au sein du conseil municipal quelle que soit la taille de la commune.

La durée du mandat des membres de cette commission de contrôle, désignés par le préfet, est alignée à celle du mandat des conseillers municipaux, soit 6 ans au lieu de 3 ans, et après chaque renouvellement général du conseil municipal.

Cette commission de contrôle est constituée de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants.

- Un conseiller municipal
- Un délégué de l'administration désigné par le préfet
- Un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire

Sont proposés :

- Au sein du conseil municipal :
 - M. Denis GERENTON, membre titulaire ;
 - M. Stéphane GORY, membre suppléant.

- Délégués de l'administration désigné par le préfet :
 - Mme Josette SARRET ;
 - M. Jean-Pierre BERAUD ;
- Délégués désignés par le président du tribunal judiciaire
 - M. Michel FABRE ;
 - Mme Suzanne BESSE ;

ADOpte à l'unanimité

Les présentes propositions seront transmises aux autorités compétentes.

9- Désignation des représentants aux commissions intercommunales

Il est rappelé que plusieurs commissions thématiques sont constituées au sein de la Communauté de communes. Le maire informe le conseil municipal que les conseillers qui le souhaitent peuvent se porter candidats pour y siéger.

Les candidatures suivantes sont proposées :

- **Commission Enfance-Jeunesse** : Mme Anaïs MARTIN et Mme Maëva BELLEDENT ;
- **Commission Services à la personne** : Mme Linda JOUMARD et Mme Anaïs MARTIN.

La désignation définitive des représentants de la commune interviendra à l'issue du conseil communautaire, au cours duquel les membres des différentes commissions seront officiellement désignés.

ADOpte à l'unanimité

10- Cérémonie de Rossignol

Elle aura lieu le dimanche 7 juin à 11 heures.

ADOpte à l'unanimité

11- Questions diverses

L'appel d'offres est lancé pour les travaux de l'église. Les réponses ont jusqu'au 5 juin.
Une commission aura lieu le 9 juin à 9 heures avec les membres de la commission.

La séance est levée à 22 h 30